



MAIRIE D'EFFIAT

REGLEMENT INTERIEUR

CANTINE – GARDERIE

ANNEE 2026/2027

1. PREAMBULE ET FONCTIONNEMENT :

Le présent règlement a pour but d'assurer le bon fonctionnement de la cantine et de la garderie, services municipaux **facultatifs**, exploités par la commune et accessibles à tous les enfants.

Dans le présent règlement seront dénommés :

- « **Cantine** » : le restaurant scolaire situé dans l'enceinte de l'école où les repas sont préparés et livrés par un prestataire conformément à la réglementation en vigueur.
- **NB** : le principe du fonctionnement de la cantine est maintenu sur 2 services. Les menus sont consultables au tableau d'affichage de l'école et sur le site internet de la commune « effiat.fr ». Ils sont susceptibles d'être modifiés au dernier moment en fonction de l'arrivée des produits. Des menus avec des produits locaux, ou végétariens ou issus de l'agriculture biologique seront proposés régulièrement. Nous demandons aux enfants de CP à CM2 d'amener leur propre serviette de table, des casiers étant à leur disposition à la cantine.
- « **Garderie** » : salle mise à disposition située dans les locaux de l'école.

Ce règlement a pour objet principal de permettre aux enfants fréquentant la cantine et (ou) la garderie d'obtenir des conditions d'accueil optimales.

Ces services placés sous la responsabilité de la commune sont assurés par le personnel communal.

2. MODALITES D'INSCRIPTION :

- Cantine : 2 possibilités :

- Planning annuel : Si jour(s) fixe(s) tout au long de l'année,
Retour au plus tard le **25/08/2026** par mail ou dans la boîte aux lettres de la Mairie.
- Planning mensuel : Si jour(s) variable(s), envoi par mail aux familles du planning mensuel en milieu de mois. **Les familles doivent retourner ce planning complété au plus tard le 25 du mois par mail ou dans la boîte aux lettres de la mairie**



A DEFAUT DE RECEPTION DU PLANNING A CETTE DATE, LES ENFANTS NE POURRONT PAS ETRE ACCUEILLIS A LA CANTINE

* annulations exceptionnelles :

Tout repas réservé par le planning (mensuel ou annuel) que vous nous fournissez, sera facturé sauf annulation au plus tard le lundi 16h pour la semaine suivante.

Seules les annulations pour raisons de santé dûment justifiées par certificat médical donneront lieu à exonération.

par téléphone au 04.73.63.64.06 ou
par mail : mairie@effiat.fr.

- Garderie : le lundi, mardi, jeudi et vendredi, tous les enfants sont admis sans inscription à partir de 7h00 (**et en aucun cas avant cet horaire**) et le soir jusqu'à 18h30.

3. CONDITIONS D'ACCUEIL :

- Cantine : au vu de la capacité d'accueil, **toutes les demandes d'inscription pourraient ne pas être satisfaites.**



Tous les repas commandés seront automatiquement facturés sauf en cas d'absences justifiées (maladie sur présentation d'un certificat médical)

Lors des sorties scolaires organisées par les enseignants, les repas ne seront pas facturés pour les enfants concernés. Il en sera de même pour les jours de grève.

- **Garderie** :
Les parents ne sont pas autorisés à rentrer dans l'enceinte de l'école, ils préviennent de leur arrivée par le biais de la sonnette (porte vitrée) face à la place d'Armes. A la belle saison, les enfants de la garderie du soir seront encadrés dans la cour arrière, les récupérer au portail vert Rue de la Poste (Cloche à votre disposition).
Un agent des services municipaux viendra ouvrir. Le soir, il est rappelé que **l'heure limite** pour récupérer les enfants est **18h30** les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

4. TARIF ET PAIEMENT :

Les prix sont fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 05 août 2025.

- **Cantine** : prix du repas : 8.40 €, soit pour Effiat : 4.70 €/repas à la charge des familles, 3.70 € sont pris en charge par la commune
Pour l'enfant faisant l'objet d'un PAI et apportant son repas : 2.35 €/repas.
- **Garderie** :
lundi, mardi, jeudi et vendredi : 3.00 € par demi-journée

Gratuité uniquement de 16H30 à 16H45

Ces nouveaux tarifs seront applicables au 01/09/2026

Toute modification éventuelle de tarif durant l'année scolaire fera l'objet d'une délibération du Conseil Municipal et d'un avenant au présent règlement.

La cantine et la garderie seront facturées chaque fin de mois. La facture vous sera adressée par courrier par un Centre d'édition.

Le paiement pourra être effectué soit :

- Par prélèvement (**formule vivement recommandée**). En faire la demande auprès de la mairie.
- Par virement bancaire veuillez demander un RIB à la Mairie

- Par T.I.P.I. SEPA (Titre Payable Par Internet 7J/7 – 24h/24) sur le site www.tipi.budget.gouv.fr avec l'identifiant (en faire la demande à la Mairie)
- Par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public ou par carte bancaire,
- En espèces au Centre des Impôts de Riom.

Le Comptable du Trésor est chargé du recouvrement des factures impayées.

En cas de non-paiement récurrent, les parents seront convoqués en mairie.

5. SANTE :

- **Maladie :**

Aucun médicament ne peut être accepté et donné dans le cadre de la cantine et de la garderie.

- **PAI :** les parents dont l'enfant fait l'objet d'un PAI (projet d'accompagnement individualisé) ont obligation de déclarer les allergies alimentaires de leurs enfants ou celles à haut risque (piqûres de guêpes etc....) ainsi que des pathologies pouvant nécessiter une attention particulière (asthme...).

- **Accident :**

En cas d'accident, le personnel communal informera les parents ou les personnes habilitées à récupérer l'enfant. Sans réponse, les secours médicaux (15, pompiers) seront alertés.

En cas d'hospitalisation, l'enfant ne pourra pas être accompagné par un agent municipal.

6. DISCIPLINE GENERALE :

Conscient que la vie en collectivité nécessite des efforts, chacun doit respecter les règles relatives à la sécurité, à l'hygiène et au savoir-vivre.

Le temps périscolaire est un lieu d'accueil, le respect des adultes, des autres enfants et des biens collectifs constitue une obligation fondamentale.

Aucun comportement (incivilités graves, violences verbales ou physiques – menaces etc.) portant atteinte à la dignité ou la sécurité du personnel, des élèves et/ou du matériel ainsi qu'au bon fonctionnement de la collectivité ne saurait être toléré.

De ce fait, le Maire se réserve le droit de convoquer les parents dès le 1^{er} incident pour un avertissement. Dans le cas d'un nouvel incident, ou manquement au règlement, quelle en soit la nature, une exclusion de la cantine et de la garderie sera prononcée.

Cette mesure vise à préserver un climat serein et respectueux et le bien-être des enfants et du personnel encadrant.

7. SECURITE :

Pour des raisons évidentes de sécurité, il est impératif :

- **De laisser libre accès aux emplacements « Handicapés » « Réserve » et du « bus »**
- **De limiter la vitesse à 30 Km/heure,**
- **De stationner en marche arrière sur les emplacements mis à disposition.**

8. MESURES GENERALES :

Un exemplaire du présent règlement ayant fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal est tenu à la disposition de tout demandeur en mairie.

Un exemplaire sera donné à chaque famille ainsi qu'au personnel municipal.

L'accès au restaurant scolaire et à la garderie suppose l'adhésion totale au présent règlement.

La municipalité se réserve le droit de réviser le présent règlement intérieur.

Le Maire
Marc CARRIAS

9. ACCEPTATION DU REGLEMENT :

Merci de remplir l'annexe 1 pour acceptation du règlement et le retourner à la **MAIRIE D'EFFIAT**.

10. PERSONNES HABILITEES :

Merci de remplir l'annexe 2

BULLETIN D'ADHESION ANNEE 2026/2027

NOM DE FAMILLE _____

NOM et Prénoms des enfants scolarisés Classe

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ COMMUNE _____

TEL / PORTABLE _père : _____ mère : _____

ADRESSE MAIL (Obligatoire) _____

Observations _____

Nous certifions avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement et du règlement intérieur de la cantine scolaire et de la garderie de l'école d'EFFIAT.

Nous acceptons ce règlement sans réserve.

Date :

Signature

PERSONNES HABILITEES A RECUPERER LES ENFANTS

o à la garderie

NOM DE FAMILLE _____

Merci de nommer ci-dessous les personnes habilitées à récupérer votre (vos) enfant(s) à la garderie (y compris frères et sœurs mineurs **exceptionnellement**)

NOM

PRENOM

Lien de parenté

Numéro de téléphone

Date et signature